



Eidgenössisches Departement
für auswärtige Angelegenheiten
Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement
Integrationsbureau

3003 Bern,
3003 Berne,

5 novembre 1985

Département fédéral des Affaires étrangères
Département fédéral de l'Economie publique
Bureau de l'intégration

777.230 (Esp./Port.)

2520.1 = EG

evol acte

ef.

Note à Monsieur Kurt Furgler, Président de la Confédération

Intégration de l'Espagne et du Portugal dans les accords de libre-échange: 1ère séance de négociations Suisse - CE du 4.11.1985

Après l'ouverture multilatérale des négociations avec l'ensemble des pays de l'AELE, qui a eu lieu le 30.10.1985, la première séance bilatérale de négociations s'est tenue à Bruxelles le 4.11.1985 entre la Suisse et la Commission des CE, en présence des Etats membres.

1. Principaux résultats
- 11 Produits industriels
- 111 Abolition des droits de douane

La CE a à nouveau avancé son exigence connue d'une abolition immédiate, dès l'adhésion, des droits de douane par la Suisse, tandis que l'Espagne ne démantèlerait ses droits de douane que graduellement, au cours des 7 années de la période transitoire.

La délégation suisse, dirigée par l'Ambassadeur Lévy, a réaffirmé ce qui avait déjà été annoncé par le porte-parole de l'AELE la semaine dernière, à savoir que cette position de négociation est inacceptable. Elle est en effet en nette contradiction avec la notion de partenaires égaux qui a prévalu depuis 1972 entre les participants à la zone européenne de libre-échange, dans la négociation et la mise en oeuvre des accords de libre-échange et également lors de l'élargissement précédent (Grèce, pays dont le PNB par habitant est inférieur

vis.
L



- 2 -

à celui de l'Espagne). La notion de partenaires égaux caractérise par ailleurs aussi la Déclaration de Luxembourg.

Dans ces conditions, nous avons clairement souligné que nous ne voyons pas comment poursuivre utilement les négociations sur le volet industriel. Il est en effet impossible de régler les autres problèmes, mineurs, sans arriver à un accord sur la question fondamentale du démantèlement tarifaire.

112 Autres problèmes

A part la divergence de fond sur les droits de douane, 3 autres problèmes subsistent pour les produits industriels:

- Contingents quantitatifs à l'importation en Espagne: la CE propose d'utiliser pour le calcul des contingents pour 1986 (contingents de base) une méthode différente pour les pays de l'AELE que celle appliquée aux produits d'origine communautaire. Ceci est inacceptable pour nous.
- Textile et acier: les exportations de produits textiles et sidérurgiques de l'Espagne et du Portugal vers la CE seront limitées quantitativement pendant 4 à 5 ans. Ces dispositions entraînent un risque d'afflux de ces produits sur le marché suisse. Etant donné que nous n'entendons pas adopter des mesures protectionnistes dans ces deux secteurs, nous exigeons une clause de sauvegarde spéciale dans les protocoles additionnels, afin de pouvoir faire face à d'éventuelles perturbations du marché suisse. La CE estime qu'une telle clause n'est pas nécessaire. En outre, la mise en oeuvre des dispositions des actes d'adhésion concernant le textile pourrait conduire à des restrictions à la libre circulation des produits textiles suisses. Nous avons demandé à la CE des assurances à cet égard.
- Portugal: réintroduction des droits de douane: pour certains produits agricoles et agricoles transformés, des droits de

- 3 -

douane doivent être réintroduits entre la Suisse et le Portugal. Une divergence, mineure, subsiste quant aux modalités de cette réintroduction.

12 Produits agricoles

La CE demande que les concessions tarifaires accordées dans le passé par la Suisse à l'Espagne et au Portugal sur une base bilatérale soient maintenues. Pratiquement, cela signifie que ces concessions devraient être étendues à l'ensemble de la CE, ce qui implique des compensations de la Communauté en faveur de la Suisse.

Nous avons fait clairement savoir que:

- nous n'entendons pas renégocier les accords agricoles Suisse - CE existants;
- nous ne sommes pas intéressés au maintien des concessions espagnoles et portugaises à notre égard (les concessions essentielles pour nous sont de toute façon couvertes par les accords Suisse - CE),
- le maintien des concessions de notre part ne peut se faire que sur une base de réciprocité et la CE doit nous offrir des compensations adéquates.

Il a été convenu que la Commission procéderait à une analyse des concessions agricoles, afin de préciser ses demandes, et que les experts se réuniront à Bruxelles la semaine prochaine.

2 Appréciation

- 21 La négociation est dès le début dans une impasse. Bien que nous ayons en principe accepté l'invitation de la Commission pour une nouvelle séance de négociations, fixée provisoirement au 22.11.1985, nous avons clairement fait savoir à la CE que nous ne voyons pas comment avancer utilement sur les autres points de la négociations tant que la position communautaire concernant le démantèlement tarifaire n'est pas modifiée.

- 4 -

- 22 Le Conseil des CE a approuvé, sous la pression de l'Espagne et pour des raisons politiques, un mandat de négociation inacceptable pour les pays de l'AELE. La Commission en est consciente, mais ne peut guère demander maintenant au Conseil une modification de ce mandat, qui vient d'être approuvé (21 octobre). Elle est forcée de jouer le jeu, bien qu'elle soit consciente que sa position est, à terme, insoutenable. Dans ces conditions il convient d'être ferme et de ne pas céder à la pression du temps (les négociations devraient être terminées avant Noël).
- 23 Compte tenu de cette situation, les démarches des pays de l'AELE dans les capitales des pays membres de la CE et auprès de la Commission, dont les Ministres de l'AELE ont aujourd'hui chargé la Finlande (le Ministre Laine sera à Madrid la semaine prochaine) revêtent toute leur importance. Leur but doit être de mettre les pays membres de la CE en face de leurs responsabilités et de les conduire à réviser un mandat qu'ils ont en partie accepté avec hésitation et sous la pression du temps.

BUREAU DE L'INTEGRATION DFAE/DFEP



(G.A. Colombo)